

AMÉNAGER LES BASSINS DE RÉTENTION, UNE MESURE SIMPLE ET EFFICACE

EMPÊCHER TOUTE NOYADE OU DESSICATION DE LA PETITE FAUNE

De nombreux bassins de rétention sont présents au sein d'entreprises du PAS. Leur configuration est systématiquement la même : revêtements glissants sur les berges et forte pente. Cela en fait des pièges mortels pour les amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères qui n'arrivent plus à en sortir et se noient. Dans le cas des bassins vides, la petite faune qui s'y retrouve piégée peut mourir de dessiccation en raison de la forte chaleur engendrée par les bâches. Il existe pourtant une façon rapide et peu coûteuse d'éviter ces désagréments tout en conservant une utilisation normale des bassins.



Mettre en place des systèmes échappatoires sur six bassins de rétention au sud du territoire

Prérequis :

Les bassins sélectionnés dans un premier temps sont ceux proches de la Réserve Naturelle du Rohrschollen (entreprises Sénerval, LCS, SARM Carrière, ATEMAX).

Modalités :

Des systèmes échappatoires seront disposés aux quatre coins des bassins. Pour les grands bassins (> 500m²), deux à quatre systèmes échappatoires supplémentaires seront ajoutés au milieu.

Points de précaution :

Aucun

Liste indicative d'acteurs à impliquer dans la réflexion/réalisation :

- Eurométropole de Strasbourg
- Port Autonome de Strasbourg
- Entreprises locataires

Budget :

Négligeable :

- Prix d'un système échappatoire : < 20€,
- Fabrication autonome possible
- Pose du système simple et rapide

Suivi des sites/entretien à prévoir :

Aucun suivi des sites n'est nécessaire. Une visite annuelle par le service d'entretien du site permettra la vérification de l'état des systèmes échappatoires dans le bassin.

Fréquence de révision de l'action :

Chaque année, au moins cinq nouveaux bassins du territoire devraient être équipés de ces systèmes échappatoires. En anticipation, les nouveaux bassins de rétention construits devront systématiquement être équipés de ces systèmes, et si possible être construits en pente douce (< 30%). Si l'aménagement de futurs bassins intègre déjà une rampe d'accès, aucun système supplémentaire n'est jugé nécessaire.



Exemple de système échappatoire
(Photo : Les Nouveaux Jardins de la Solidarité, association basée en Isère)